



HAUT-LANGUEDOC  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

16 Place du Foirail  
34220 Saint-Pons de Thomières  
Département de l'Hérault  
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	29
Pouvoirs :	10
Voix délibératives :	39

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

.....  
**Séance du 27 février 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 février, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 20 février 2025, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Josian CABROL, dans la salle du foyer de la Maison des Loisirs, Rue du Barry à Saint-Pons de Thomières.

**Étaient présents :** André ARROUCHE, Olivier AZEMA ; Jean Pierre BARTHES ; Josian CABROL, Patrick CABROL, Ghislaine COUSTAL, Roland COUTOU (représentée par sa suppléante Martine LUGAGNE), Jean-Yves DUFAUD ; Max FABRE ; Béatrice FALCOU, Bernard FONTES, Bruno GIRONA, Laurie GOMEZ ; Magali GUIRAUD ; Christian LIGNON, Franck LIGNON ; Catherine LISTER, Luc LOUIS, Franck POUJOL RICARD ; Benoit MARS AUX, Marie MAYNADIER, Alain MOULY ; Vincent NAUDIN ; Bruno ORTIZ, Thérèse SALAVIN ; Thierry SALLES BLAYAC, Jacques SOULIGNAC, Alain TAILHAN ; Didier VORDY

**Ayant donné pouvoir :** Jean ARCAS à Catherine LISTER ; Robert AZAÏS à Bernard FONTES ; Anne CABRIE à Patrick CABROL ; Michel CARQUET à Luc LOUIS ; Marie-José FOUQUET à Marie MAYNADIER ; Delphine GAZEL à André ARROUCHE ; Michel LIGNON à Thierry SALLES BLAYAC ; Françoise PEREZ à Magali GUIRAUD, Jean Marc SALEINE à Christian LIGNON

**Étaient absents :** Alexandre DYE ; Arielle ESCURET ; Yves FRAISSE ; Marie-Françoise FRANC ROUANET ; Luc GUIRAUD ; Jean Jacques MAILHAC ; Sylvie MIQUEL ; Pierre André PEDESSEAU ; Bruno PLA ; Jaques PLANES ; Catherine SONZOGN

**A été élu secrétaire de séance :** Patrick CABROL

**Délibération n° : 2025.02.27/008**

**Objet : Désaffectation et déclassement du domaine public intercommunal**

**VU** l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'article L 2141-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques ;

**CONSIDERANT** que la Communauté de Communes du Minervois au Caroux a mis en vente la parcelle cadastrée E919 ;

**CONSIDERANT** que ladite parcelle, préalablement affectée aux services techniques de la collectivité, n'est plus utilisée par le service depuis plusieurs années ;

**CONSIDERANT** que la parcelle cadastrée E919 fait toujours partie du domaine public ;

**CONSIDERANT** que ladite parcelle n'est pas librement accessible au public et n'est plus affectée à une mission de service public ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de constater sa désaffectation et de prononcer son déclassement ;

Le Conseil Communautaire, après avoir oui et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (39 POUR)

- **Constata** la désaffectation de la parcelle E919 située Zone de Fontclare à Saint-Pons de Thomières ;

- **Prononce** le déclassement du domaine public intercommunal de la parcelle E919 pour faire entrer le bien dans le domaine privé intercommunal ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

*Au registre sont les signatures.*

**Le secrétaire de séance**  
**Patrick CABROL**



**Le Président**  
**Josian CABROL**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)